

## SEANCE DU 11 MARS 2021 à 19h30

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, M. Laurent TRONEL, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD  
M. Philippe BERTRAND donne pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD  
Mme Julie POUPART donne pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

**Secrétaire de séance** : M. Cédric BOUGON

### - Approbation des comptes-rendus des séances du 21 janvier et 4 février 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes-rendus des réunions des séances du Conseil Municipal du 21 janvier et 4 février 2021.

### - INTERVENTION DE M. Vincent DUBLY, chef de projet transformation du réseau La Poste de Bretagne

M. Dubly du groupe LA POSTE, chef de projet transformation du réseau, présente les perspectives du bureau Postal de Jugon Les Lacs et rappelle les différents points suivants :

- La Poste est une SA avec capitaux publics : mission de service public pour la partie distribution du courrier et une présence postale sur les territoires correspondant au minimum à une ouverture de 12 h par semaine
- L'activité de la Poste à Jugon diminue de 7% par an depuis 2012 (services bancaires dématérialisés, retrait de colis dans des points relais, courrier diminue, etc...)
- Depuis 2018, la Poste de Jugon est ouverte 20h par semaine jusqu'à fin 2021. Or, selon La Poste, l'activité ne représente réellement que 7h10 de travail. Donc, il faut réorganiser :
  - Soit maintien du bureau postal avec aménagement horaire du guichet tenu par un facteur guichetier - ouverture : 12h par semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
  - Soit tâches assurées par un commerçant volontaire moyennant 330 € par mois
  - Soit prise en charge par la Mairie (Agence postale) dans le cadre de la France services, moyennant 1 046 € par mois.

M. Dubly va transmettre à la mairie un diagnostic partagé et le Conseil Municipal disposera alors de 2 mois pour y répondre.

Délibération 20210311015

### **-PLAN DE RELANCE AIDE AUX CANTINES SCOLAIRES**

La loi Egalim du 30 octobre 2018 a fixé pour la restauration collective de nouvelles obligations, à la fois porteuses de sens mais aussi lourdes à mettre en œuvre. La collectivité veut se donner les moyens afin de mener à bien ce projet. Fournir des produits de qualité et durables à nos enfants demeure un défi que, élus et professionnels, devront impérativement relever. L'impact financier ne pourra être "neutraliser" que grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, le Conseil Municipal a créé un poste de service civique qui est pourvu par une personne chargée d'accompagner les personnels et les élèves dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire (pesées, analyses des données...). Par ailleurs, des représentants du Conseil Municipal des Enfants et élèves des écoles primaires de la commune participent à l'élaboration des menus et simplifient la lecture et la compréhension des menus et y ajoutent une touche plus attractive dans la présentation afin de séduire les petits lecteurs. Cela passe par la formation et l'investissement du personnel de la cuisine, l'achat de produits locaux, l'achat de matériaux plus performants... L'achat du four et des chariots chauffants permettront la fabrication et la livraison de menus adaptés à base de produits frais, bio et autres labels de qualité (50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques), plus savoureux et aux goûts des enfants et aussi de réduire la consommation d'électricité. L'accompagnement par le service Etudes et Organisation du Centre de gestion des Côtes d'Armor auprès des personnels de la cuisine centrale, permettra, une impulsion et sans aucun doute une mise en œuvre de la loi Egalim pour l'année scolaire 2021/2022.

Enfin, beaucoup de travail reste à faire sur le menu végétarien, c'est pourquoi l'expertise de M. Douard est sollicitée afin que les enfants puissent apprécier ce menu pour qu'il ne se termine pas en déchets. Le personnel de la cuisine centrale est particulièrement motivé pour élaborer des menus végétariens de qualité afin de valoriser la diversité alimentaire auprès des élèves. Par ailleurs, le personnel de service présent lors des repas accompagne les élèves pour les inciter à goûter de nouvelles saveurs. Des outils (logiciels) et des formations sont programmés pour faciliter le travail des cuisiniers dans la gestion des commandes et ainsi leur permettre de rendre des comptes sur la qualité et la provenance des denrées alimentaires. Pour toutes ces raisons, la commune sollicite une aide financière sous forme de subvention dans le cadre du plan de relance en faveur des cantines scolaires.

Considérant la possibilité de percevoir une aide financière dans le cadre du plan de relance des cantines scolaires, le conseil municipal sollicite une aide à hauteur de 27 758.50 € (calculée en fonction du nombre de repas servi aux élèves des écoles de la commune) et décide de donner une suite favorable aux devis présentés comme suit :

SARL FARAMUS : achat d'un four mixte :	18 270.00 € HT
Comptoir de Bretagne : achat de conteneurs de livraison	4 394.65 € HT
CDG 22 : accompagnement des personnels de la cuisine centrale	7 795.31 €
M. DOUARD : accompagnement des personnels pour les menus	<u>1 750.00 €</u>
	32 209.96 € HT

## **- PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS**

M. le Maire présente le Plan Pluriannuel des investissements jusque la fin du mandat municipal. Il précise que certains projets peuvent évoluer ou ne pas se réaliser au profit de nouveaux mais les montants indiqués donnent des indications sur les possibilités financières de la collectivité. Le cabinet EFG Conseils présentera cette prospective financière en fonction de l'autofinancement généré par la section fonctionnement et le suivi de la dette de la commune, lors d'une prochaine réunion de la commission finances élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Illuminations de Noël	15000		10000	10000				35000
Mairie et Maison France Service	17505	1957105	539158					2513768
Terrains		80000	80000	80000	80000	80000	80000	480000
Ecoles	2602	5000						7602
Voirie et Mobilités douces	31482	240000						271482
Effacement et travaux de réseaux	37612	103388						141000
Aménagement bourg de St Igneuc	334048	902403						1236451
Salle polyvalente	563832	18468						582300
Agglomération de Jugon	74513	60000						134513
Révision PLU	4086	22000						26086
Divers bâtiments communaux	624892	24247						649139
Equipements sportifs		100000	100000	100000	100000	100000	100000	600000
Eglise et abords	39910	110380	100000					250290
Cimetières		70000	70000	70000	70000			280000
Services techniques	4667	40967	200000	15000				260634
Maison de santé pluridisciplinaire	201273	305306						506579
Aménagement cœur de ville			150000	150000	150000	150000		600000
Mobilités douces				50000	50000			100000
Ilots de la gendarmerie		100000		400000				500000
Voirie annuelle		100000	100000	100000	100000	100000		500000
Petit étang					200000			200000
Identification signalétique		30000	60000	60000				150000
Aire de camping-car et parking		70000		80000				150000
Caserne des pompiers		50000	50000	50000	50000			200000
Maison assistante maternelle		200000						200000
Mobilier urbain toilettes sèches		10000	60000	10000	10000	10000		100000
Fleurissement		15000	15000					30000
Autre opération		200000	200000	200000	200000	200000	200000	1200000
	1951422	4814264	1734158	1375000	1010000	640000	380000	11904844

## **-PRESENTATION CONVENTION PETITES VILLE DE DEMAIN** Délibération 20210311016

Après avoir pris connaissance des termes précis de la convention, le Conseil Municipal prend acte de l'embauche à compter du 8 mars 2021 par la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer d'une cheffe de projet : Mme Floria Moreau dont les modalités de répartition des charges sont définies comme suit : 1/3 pour chaque collectivité (en déduisant le montant de l'aide de l'Etat correspondant à 75 % des charges salariales liées au poste). Un comité technique sera également formé.

## **-AFFAIRES SCOLAIRES : INFORMATION**

M. le Maire explique en présentant plusieurs graphiques (courbes des naissances, fréquentation des élèves dans les écoles de la commune) les raisons pour lesquelles une fermeture de classe sera effective à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022 : la baisse des effectifs est essentiellement liée à la diminution du nombre de naissances depuis quelques années.

## **-COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 5 MARS 2021**

Présents : Eric Moisan, Jean-Charles Orveillon, Robert Leblanc, Mickaël Cardin, Cédric Bougon, Philippe Bertrand

Excusé : Jean-Pierre Hervé

## **Programme voirie 2021** *Délibération 20210311017*

- Voirie urbaine : Pour la réalisation de ces travaux un marché de consultation d'entreprises sera réalisé, (Entreprises à consulter : S RTP, COLAS, EVEN...) : Rue de la Scierie : 210 ml, Rue du Parc : 375 ml, emplacement de l'ancien congélateur, Venelle des Courtilons, lotissement de Boutard : réfection de trottoirs sur une partie de la rue des genêts et sur l'Impasse des Iris et sur celle-ci la couche de roulement.
- Voirie rurale : Traiter avec le programme voirie du service commun de Lamballe Terre & Mer : Touche es Gautier : 140 ml, La Hourmanière 35 ml, La Talvassière 625 ml, Route de la Touche 765 ml, Route de la Croix Julot 990 ml, Route des Hautes Touches 470 ml, Route des Loges 80ml, Lorgé Lambert 820 ml.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser les programmes de voirie présentés ci-dessus.

## **Aménagement de la vallée Coualan** *Délibération 20210311025*

Le principe : La commune met cet espace, à la disposition de l'association des Team-Bikers et profite de ce lieu pour aménager un sentier permettant un accès piétonnier aux parkings se situant sur la partie haute de la vallée.

Après visite sur place et échanges avec les représentants de l'association des Team-Bikers, la commission propose :

- De valider l'accès par la RD et non plus à partir de parking. Cela évite la réalisation d'une convention de passage avec un riverain, mais nécessite la réalisation d'un cheminement sécurisé le long de la RD (à voir avec le Conseil Départemental)
- De valider l'implantation du sentier sous sa forme la plus longue mais la moins pentue. Ce cheminement restera à l'état naturel et les endroits les plus pentus seront nivelés sans apport de matériau. Un pont sera réalisé avec des troncs d'arbres.
- Prise en charge du nettoyage des genêts sur la partie haute du terrain. En contrepartie, l'association les Team-Bikers réalise le cheminement piéton.
- Agrémenter ce cheminement par des expositions ou autres : réflexion à conduire à conduire avec la commission communication et culture patrimoine.
- Une fois l'acquisition réalisée, établir une convention d'objectif et d'utilisation avec l'association des team-Bikers.

La question est posée sur la prise en charge à terme, de l'entretien des espaces enherbés.

Pour information, pour les travaux de débroussaillage en cours, l'association des Team-Bikers fait appel à l'association ADELEA, qui à travers ses différents champs d'intervention sur des besoins sociaux, organise l'insertion par l'activité économique.

## **Projet de parking**

La raison : Face aux difficultés de stationnement récurrentes aux abords du lac de Jugon et de la Station Sport Nature, il est proposé de réaliser un parking en haut de la vallée Coualan. Au regard de la topographie sur Jugon, c'est la seule alternative possible, mais il conviendra d'en vérifier la pertinence par une appréciation de la fréquentation. Ainsi, dans un premier temps, cette réalisation devra se faire à moindre coût.

Après présentation de la note de faisabilité de l'ADAC, la commission propose de :

- Valider la réalisation d'un parking, pour une capacité approximative de 50 voitures. La surface réelle sera définie, après le nettoyage des Genêts.
- Seul un empiérement sera réalisé pour stabiliser l'espace, aucun enrobé ne sera réalisé.
- Valider un sens de circulation, avec un accès de la RD 52, par la route des Roches Blanches et un retour par le bourg de Lescouët.
- D'aménager pour faciliter la giration, en accord avec les services du Département, le carrefour de la route des Roches blanches sur la RD 52
- De mettre en place la communication et la signalétique adaptée

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet d'aménagement de la Vallée et de parking et valide le devis de 3 000 € HT pour le nettoyage du terrain avec broyeur forestier en profondeur des genêts sur environ 1 ha 20 auprès de la SARL GUESSANT.

## **Aire de camping-car** *Délibération 20210311018*

Après présentation de la note de faisabilité de l'ADAC, la commission propose de valider :

- La mise en place d'une borne de service (eau, électricité, horodateur) et d'une aire de vidange sur l'aire de camping-car à Jugon
- D'identifier en tant que telle, une zone de stationnement enherbée, vers le bout de la ville, afin de compléter les capacités d'accueil en période estivale,
- La réalisation d'une aire de camping-car sur le site du Lou, sans service, ni contrôle d'accès au regard des coût d'installation. Se pose alors la question de la taxe de séjour ?

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les études sur ce projet et prendra sa décision finale lorsque le coût de ces installations sera affiné.

## **Accès Site de la station sport nature**

Au regard de la présence de plus en plus importante de véhicules motorisés aux abords de la station sport nature, il est absolument nécessaire d'interdire ces accès. Pour ce faire, seul la remise en place d'une barrière sera efficace. L'accès ne sera autorisé uniquement aux véhicules de la Station Sport Nature et aux secours.

La commission valide le principe et propose d'installation une barrière. Le Conseil Municipal donne son accord pour demander des devis correspondants.

### **Logements sociaux au lotissement « Les Courtils »**

La réalisation des logements sociaux est confiée au bailleur social, NEOTOA, qui prévoit la construction de ses logements avec la société E-Box de Ploufragan. La commune est sollicitée pour avis, sur l'implantation et les aspects extérieurs de ces bâtiments. Après présentation des logements, la commission propose de valider le style de bâtiment proposé la société E-Box de Ploufragan.

### **Réhabilitation du mur de l'ancien presbytère de St Igneuc : Délibération 20210311026**

Deux devis ont été reçus, il est proposé de retenir l'entreprise Olivier Poilvé pour un montant de 8 829.50 € HT pour la réhabilitation du mur de l'ancien presbytère de Saint-Igneuc.

### **-VENTE TERRAIN (84 M<sup>2</sup>) SUR LESCOUET-JUGON RELATIF A L'IMPLANTATION D'UN PYLONE DE TELEPHONIE EXISTANT A LA SOCIETE CELLNEX** Délibération 20210311019

En date du 9 Octobre 1997, La collectivité a signé avec Bouygues Télécom un bail afin d'y installer, exploiter et maintenir des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques. 3 avenants ont succédé à ce bail permettant d'amender celui-ci. En date du 30 Novembre 2016, Bouygues Télécom ayant cédé ce site à la Société Cellnex qui a contacté la commune afin de signer l'avenant N°4 en date du 18 Décembre 2017. Le contrat portant mise à disposition d'emplacements au profit de CELLNEX France situés dans les emprises du terrain sis Lieudit "Landes Noës Huet". La Société CELLNEX propose d'acquérir ce terrain au prix de : 60 000,00 euros hors taxe (auquel s'ajoutera la TVA si la transaction y est assujettie, et ce, au taux en vigueur au jour de la vente). Ce prix s'entend hors frais de notaire, droits de mutation et frais de division parcellaire, qui seront à la charge de CELLNEX France. Les accès étant compris dans le prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre, à la Société CELLNEX, un terrain cadastré 125 ZD 75 d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> pour le prix et les conditions proposés par celle-ci de 60 000 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTION à la REGION POUR UN ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE « broyeur de végétaux »**

Délibération 20210311020

Le Conseil approuve le projet d'achat d'un matériel « broyeur Bugnot BVN56 » pour le broyage des branches suite à l'élagage des arbres, les copeaux serviront au paillage des parterres et sollicite une subvention à la Région Bretagne dans le cadre des matériels de désherbage éligibles en 2021 à hauteur de 50 % du coût du matériel plafonné à 12 000 € HT car la collectivité pratique le zéro phyto depuis 2015.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Coût du matériel :	21 900.00 € HT (devis de MPS)
Subvention Région :	6 000.00
Commune :	15 900.00 €

Il est à noter que la Société MPS accepte de reprendre le matériel « aspirateur de feuilles » pour un montant de 3 000 € HT.

### **- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA REHABILITATION DU MUR DU SOUTÈNEMENT RUE DU POUDOUVRE** Délibération 20210311021

M. le Maire donne le résultat de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2021 :

Présents : Eric Moisan, Maire, Robert Leblanc, Mickaël Cardin, Philippe Bertrand

L'analyse des offres est présentée par le maître d'œuvre, M. Sébastien Gérard du cabinet CETIA INGENIERIE ; Celui-ci préconise de retenir, après négociation avec les 6 entreprises ayant répondu, l'offre de ROC CONFORTATION pour un montant de 225 251,04 € HT. Les membres de la commission d'appel d'offres ont validé la proposition de ROC CONFORTATION d'un montant de 225 251,04 € HT.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces liées à ce marché de travaux.

### **- DELIBERATION: AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE(PDIPR)** Délibération 20210311022

M. le Maire soumet au Conseil municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

1. Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;
2. Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant sur le plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public) ;
3. S'engage à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
- Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

4. Autorise M. le Maire, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

#### **-REMBOURSEMENT DE FACTURATION DE FRAIS D'EAU POTABLE A UNE LOCATAIRE** *Délibération 20210311023*

Une locataire d'un logement communal sur Dolo a reçu une facture d'eau représentant une surconsommation d'eau. Celle-ci est liée à une fuite d'eau dans le sol de la maison. Le syndicat d'eau potable propose de lui rembourser une partie soit 16 m3. L'assurance de la commune pourrait lui rembourser une autre partie à condition que des travaux de réparation soient réalisés dans les meilleurs délais. Or, la commune ne va pas engager des travaux de réparations dans l'immédiat puisque des travaux de réaménagement complet de cette maison seraient plus appropriés. Il est donc proposé de rembourser la somme de 477.80 € (5.492 €\*87 m3) correspondant à 87 m3.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre un mandat de paiement de 477.80 € à SAUR-France pour le compte de Mme Patricia Guilbert.

#### **-DIVERS DEVIS** *Délibération 20210311024*

Le déménagement de la Mairie est prévu vers le 15 avril dans les locaux provisoires anciennement CER France bien avant le début des travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie/MSAP afin de permettre la labellisation France Service dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Des achats de matériels sont nécessaires ainsi que des travaux sommaires :

**-TELEPHONIE** : achat matériel de téléphonie : devis de 2 211.84 € HT en investissement (offre de base)

+ Contrat de mise en place opérateur téléphonie avec Coriolis telecom :

achat et déploiement : 1242 € HT en investissement et 324.70 € HT en fonctionnement par mois sur 48 mois.

**-TRAVAUX DE CREATION D'UNE PORTE ET MISE EN PLACE D'UNE FENETRE DANS UNE CLOISON** à l'intérieur de la Mairie/MASP : 1 450 € devis de Kevin BEELE

#### **-COPIEURS-IMPRIMANTES**

Dans le cadre du marché à bons de commande réalisé avec la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer, il est nécessaire de procéder, auprès de la Société TOSHIBA, à :

-l'achat d'un copieur couleur A3 et A4, scanner, fax : 3 853 € HT (mairie/MSAP)

-l'achat de 2 copieurs couleur A4, scanner 999\*2 =  $\frac{1\ 998\ \text{€ HT}}{5\ 851\ \text{€ HT}}$  (étage mairie, et service technique)

Contrat de maintenance sur 5 ans avec coût copie N/B : 0,00276 € TTC et coût copie couleur : 0.02760 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux, l'achat de matériels et la signature des contrats correspondants.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

Un comité de pilotage est créé pour le dossier « identité » : Jean-Charles Orveillon, Christelle Meunier, Patrick Ménard, Gwénaëlle Aoutin, Laurent Tronel, Adeline Brive, Robert Leblanc, Alexis Poidevin, Malika Toublanc, Servane Gesret.

L'arrivée du dentiste dans les nouveaux locaux est prévue début juillet.